

072	UTBM service communication	Digischool	26 mars 2015
		établissement	COMUE - UBFC - enseignement supérieur

Création de la COMUE « Université Bourgogne - Franche-Comté » le 1er avril 2015

La COMUE « Université Bourgogne - Franche-Comté » verra le jour le 1er avril 2015. Cette Communauté d'universités et établissements regroupe en son sein l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), l'AgroSup Dijon, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM), ainsi que l'ESC Dijon.

Le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant sur la création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne - Franche-Comté » et l'approbation de ses statuts sera effectif dès le 1er avril 2015.

Par la suite un Conseil d'Administration provisoire sera mis en place au cours des prochaines semaines afin d'élire un Président pour la période transitoire.

Ces instances assureront la gestion de la COMUE UBFC jusqu'à l'organisation d'élections.

Les objectifs de l'UBFC

L'UBFC a pour rôle de gérer la stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle de la Franche-Comté et de la Bourgogne.

Autrement dit la mise en cohérence de l'offre de formation sur l'ensemble de ce territoire, alliée aux activités de recherche qu'elle aura la charge de coordonner et de développer.

Cela contribuera au maintien de la pluridisciplinarité et au renforcement de l'excellence de la recherche.

Dès la création de l'UBFC, une signature scientifique commune sera mise en place. Elle délivrera également, le doctorat ainsi que l'habilitation à diriger des recherches.

L'UBFC assurera également le développement de différentes politiques des établissements membres notamment en termes de numérique, d'internationalisation, d'entrepreneuriat étudiant ou encore de diffusion de la culture scientifique.

Par ailleurs, cette communauté mettra un point d'honneur à la vie étudiante et aux situations de handicap en renforçant la capacité de ces établissements à répondre toujours mieux aux missions de service public.

Tout ceci permettra d'accroître l'attractivité territoriale, en favorisant le développement socio-économique et culturel de la Franche-Comté et de la Bourgogne.

L'UBFC contribuera également à donner plus de visibilité à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les deux régions aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) projette de rejoindre l'UBFC dans un futur proche. D'ici là, les membres fondateurs de l'UBFC et l'ENSAM ont décidé que l'ENSAM aurait une place permanente au sein du Conseil des Membres.

Enfin, l'UBFC s'engage à porter des projets « investissements d'avenir ». C'est d'ailleurs dans cette optique que ses membres ont déposé la candidature I-SITE.

Le fonctionnement de l'UBFC

D'un point de vue administratif, la structure de l'UBFC demeure peu coûteuse.

De plus la concrétisation de ce projet n'implique aucun transfert de personnel.

38 emplois sont accordés par le Ministère, dans le cadre de la création des 1 000 emplois par an, pour soutenir la politique du site Bourgogne Franche-Comté et la création de la COMUE UBFC : 11 en 2015, 12 en 2016, 15 en 2017.

La loi autorisant les COMUE à avoir des membres associés, l'UBFC prévoit de signer des partenariats avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté.

Plusieurs établissements ont d'ailleurs déjà fait part de leur souhait de faire partie du voyage.